

Clermont-Ferrand, le 19 novembre 2010

Consultation du public sur l'avant-projet du plan régional santé environnement pour l'Auvergne

Dans le cadre de la préparation du second plan régional santé environnement pour l'Auvergne, un avant projet est mis à la consultation du public jusqu'au 10 décembre 2010.

Le deuxième plan national santé environnement (PNSE 2) a été adopté en juin 2009. Ce plan, qui vise à protéger la santé des populations au regard des dégradations de l'environnement, doit être décliné dans chaque région de manière à apporter des réponses concrètes aux enjeux locaux. C'est l'objet du deuxième plan régional santé environnement (PRSE 2). Les thématiques abordées sont très vastes, et les progrès attendus dans chaque domaine ont pour ambition d'apporter une contribution à la réduction des pathologies à fort impact sur la santé et à la lutte contre les inégalités environnementales.

L'élaboration du PRSE 2 a été menée dans la continuité des actions du premier plan régional santé environnement arrivé à terme en 2009. Celui-ci a initié un certain nombre d'avancées significatives en matière de réduction des expositions environnementales (protection des enfants et des femmes enceintes, amélioration des dispositifs de veille, de surveillance et d'alerte, amélioration de la prévention des intoxications aiguës...).

Les travaux d'élaboration du PRSE 2 ont été lancés en avril 2010 par un comité de pilotage interservices. Ce comité a mis en place plusieurs ateliers thématiques auxquels de nombreuses personnalités et organismes ont été conviés, selon le modèle de gouvernance à 5 (associant les élus, les syndicats représentatifs des salariés, les entreprises, les associations et l'État) voulu par le Grenelle de l'Environnement. Ces ateliers ont suggéré un ensemble d'actions qui ont été consolidées dans un avant projet de plan aujourd'hui soumis à consultation du public. L'objet de cette consultation est d'une part d'enrichir l'analyse et d'autre part de sensibiliser l'ensemble de la population sur la thématique santé environnement.

L'avant projet est accessible sur le site internet de la Préfecture de région :

http://www.auvergne.pref.gouv.fr/sante/sante_environnement/index.php.

Les observations du public doivent être adressées par écrit à l'Agence Régionale de Santé ou à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement **avant le 10 décembre 2010**. Une synthèse des observations recueillies sera ensuite diffusée sur cette même page internet avant qu'un projet ne soit proposé à l'approbation de M. le Préfet de région.

Contacts presse :

Mme Joëlle MORALES 04.73.17.37.49
M. Lionel LABELLE 04.73.17.37.21
**Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement**
7 rue Léo Lagrange
63033 CLERMONT-FERRAND Cedex

M. Alain BLINEAU 04 73 74 49 62
Agence Régionale de Santé
60 avenue de l'Union Soviétique
63057 CLERMONT-FERRAND